

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 20180522-5**

Le 22 Mai Deux Mille Dix-Huit, le Conseil municipal de la commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte PETIT, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : BLANC Lina – BRUNOD Dominique – BUSALB Corinne - CHAPPE Corinne – CHAZELAS Pierre - CHRISTIN Gilles – DUCHINI Françoise - KARST Bruno – MARCHAND Françoise – NICASTRO Marie – PETIT Brigitte – RIEU François - ROCIPON Denis - formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : BRUN Marcel – DAL MOLIN Sylvie – DUCHINI Pierre – TARTARAT-CHAPITRE Bernard

Était excusée : GACHON Martine (*pouvoir à PETIT Brigitte*) - PAVIOL Franck (*pouvoir à MARCHAND Françoise*)

Secrétaire de Séance : Denis ROCIPON

Nombre de Conseillers

en exercice : 19

présents : 13

votants : 15

Date de Convocation : 17 Mai 2018

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Dénonciation bilatérale de la convention avec Monthion concernant l'accueil des élèves de petite section maternelle.

Rapporteur : Françoise MARCHAND

Considérant la volonté de la commune de Monthion d'accueillir dans ses locaux scolaires les enfants de petite section à la rentrée de septembre 2018,

Considérant la convention en date de septembre 1986, reconnaissant l'implantation d'une classe maternelle intercommunale à l'école de Grignon,

Le conseil municipal de Grignon, après avoir délibéré, et en accord avec la Municipalité de Monthion,

DECIDE de mettre fin à l'accueil des élèves de petite section domiciliés à Monthion à l'école de Grignon en dénonçant ladite convention à la rentrée 2018-2019.

Le conseil municipal en informe Monsieur l'Inspecteur de circonscription d'Albertville sous couvert de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale à Chambéry

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de

la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20180522-20180522-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2018

Affichage : 09/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



A Grignon, le 22 mai 2018

Madame le Maire,

Brigitte PETIT

